

HBG

**FNB BANQUES
MONDIALES
HAMILTON CAPITAL**

FNB Banques mondiales Hamilton Capital
(HBG : TSX)

Hamilton Capital

Spécialistes en Services Financiers

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	8
Rendement passé	11
Sommaire du portefeuille de placements	13

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	17
État du résultat global	18
État de l'évolution de la situation financière	19
État des flux de trésorerie.....	20
Tableau des placements	21
Notes afférentes aux états financiers	24

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (« HBG » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit AlphaPro Management Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

HBG tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de titres de participation d'entreprises du secteur bancaire mondial. En investissant à l'échelle mondiale, Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), vise à tirer avantage des occasions les plus intéressantes du secteur bancaire mondial tout en réduisant le risque lié à la concentration dans un pays en particulier. Le portefeuille du FNB devrait être composé de titres d'environ 40 à 60 banques et autres institutions de dépôt de plus de 10 pays, réparties géographiquement comme suit : environ 50 % aux États-Unis et au Canada, environ 25 % en Europe et environ 25 % dans d'autres pays. Toutefois, le nombre de positions et leur pondération par région pourraient varier selon l'évaluation, par le conseiller en valeurs, des occasions de risque-récompense les plus attrayantes. Pour certains marchés, les certificats américains d'actions étrangères (« CAAE ») constitueront les principaux placements. Les placements de HBG peuvent être effectués dans des entreprises de tout pays, sous-secteur d'activité ou niveau de capitalisation du secteur

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

bancaire mondial. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Les stratégies de placement du conseiller en valeurs tiendront compte à la fois d'une approche descendante et d'une analyse ascendante. Les éléments d'une approche descendante peuvent comprendre, notamment, la croissance favorable du produit intérieur brut (« PIB »), les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires. Le processus d'investissement ascendant du conseiller en valeurs est fondé principalement sur la recherche fondamentale et des facteurs quantitatifs et techniques. Les décisions de placement reposent essentiellement sur une compréhension d'une société, de ses activités et de ses perspectives, notamment en ce qui concerne la croissance des bénéfices, la qualité des actifs, le capital et les réserves, ainsi que la composition des activités et la politique en matière de dividendes. Le conseiller en valeurs surveille et examine de façon continue les placements de HBG pour s'assurer qu'ils tirent parti des meilleures valeurs relatives.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamilton-capital.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Perte de la responsabilité limitée
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

La valeur liquidative du FNB était de 16,00 \$ à la date de début de ses activités, soit le 22 janvier 2016, et de 20,23 \$ à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2016. Le FNB a versé des distributions au comptant de 0,37 \$ par part de catégorie E au cours de la période. Le FNB couvre une bonne partie de son exposition au risque de change, ce qui l'a empêché de tirer parti de l'appréciation importante du dollar canadien par rapport au dollar américain au premier semestre de l'exercice et par rapport à la livre sterling au deuxième semestre. Dans l'ensemble, la couverture de change a produit un résultat net positif pour le FNB en 2016.

Revue du marché mondial et du secteur bancaire

L'année qui vient de passer a été volatile pour les actions, particulièrement les titres du secteur bancaire mondial. L'indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return, indice équilibré suivant le rendement de 28 banques de 11 pays différents, a produit un rendement de 16,75 % au cours de la période d'activité du FNB en dollars canadiens sur la base du rendement total (22,80 % en dollars américains). L'indice MSCI Monde, un indice boursier général regroupant plus de 1 600 titres à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés, a dégagé un rendement de 10,54 % pour la période en dollars canadiens sur la base du rendement total (16,26 % en dollars américains).

L'importante volatilité qui a caractérisé les marchés boursiers mondiaux et les actions du secteur bancaire pendant la majeure partie de l'année est principalement attribuable à des événements macroéconomiques plutôt qu'à des changements immédiats des données fondamentales sous-jacentes. L'exercice a débuté avec la persistance de l'aversion pour le risque observée à la fin de l'exercice 2015. Les titres ont été vendus à tout vent, au cœur de turbulences essentiellement attribuables aux inquiétudes entourant la croissance mondiale, déclenchées notamment par les données économiques contradictoires en provenance de la Chine, par la dévaluation inattendue du yuan et par la baisse des réserves de monnaies étrangères de la Chine. La crainte d'un éventuel ralentissement du produit intérieur brut (le « PIB ») s'est aussi reflétée dans les bas prix du pétrole.

Après s'en être abstenue pendant près de 10 ans, la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a rehaussé les taux en décembre 2015, ce qui devait marquer le début d'un retour progressif à la normale. Toutefois, l'effet combiné des préoccupations entourant la croissance mondiale et d'autres événements macroéconomiques a rendu la feuille de route beaucoup moins claire. Les marchés ont décortiqué tous les commentaires formulés par les membres du Federal Open Market Committee à la recherche d'indices sur le moment de la prochaine intervention de la Fed. Au milieu de l'exercice, la probabilité d'une hausse de taux en 2016 était descendue à moins de 10 % selon Bloomberg. Cela a fait grimper la volatilité des titres bancaires, particulièrement ceux des banques américaines à moyenne capitalisation sensibles à l'actif, mais également ceux des marchés émergents où les craintes de sorties d'actifs ont accru le risque de changements soudains de la politique monétaire. En fin de compte, les marchés ont dû patienter jusqu'en décembre 2016 pour la hausse suivante de 25 points de base.

Ailleurs, les banques centrales ont mis à l'essai différentes mesures dans l'espoir de stimuler la croissance et de désamorcer la déflation. En janvier, la Banque du Japon a emboîté le pas des banques centrales de pays comme la Suède, le Danemark et la Suisse qui ont ramené les taux d'intérêt en territoire négatif. En mars, la Banque centrale européenne, qui a été la première à afficher des taux négatifs en 2014, a abaissé davantage son taux tout en accroissant (à la fois en nombre et en type) ses achats d'actifs mensuels. En Australie, où la banque centrale jouit d'une importante latitude pour soutenir la croissance au besoin (le taux de 1,5 % représentant un creux historique pour le pays), la Réserve fédérale de l'Australie a réduit ses taux à deux reprises cette année pour essayer de soutenir la croissance économique.

Le marché a dû affronter son lot d'incertitude politique cette année. En juin, le Royaume-Uni a tenu un référendum sur le maintien du pays au sein de l'Union européenne. Bien que l'issue du vote s'annonçait très serrée selon les sondages,

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

les prix du marché semblaient refléter une très faible probabilité d'un résultat en faveur du retrait. L'écart 52 %/48 % en faveur de la sortie de l'Union européenne a donc créé une onde de choc; la plupart des marchés boursiers ont dégringolé dans les deux jours suivant le vote, entraînant dans leur sillage les banques britanniques, européennes et américaines. Malgré la forte réaction initiale et la dislocation de la monnaie (la livre sterling a plongé à son plus bas niveau des 30 dernières années par rapport au dollar américain), les marchés des actions, et plus spécifiquement les titres bancaires (hormis quelques exceptions), ont atteint leur plus bas au début de juillet.

En novembre, l'élection présidentielle aux États-Unis a aussi donné lieu à un résultat imprévu, les Républicains ayant obtenu le contrôle de la branche exécutive et des deux chambres de la branche législative du gouvernement. Cette situation a conduit le marché à attendre des politiques budgétaires plus favorables à la croissance et un PIB plus élevé, une diminution des taux d'imposition des sociétés et un contexte réglementaire plus favorable à l'appui. En conséquence, les banques, surtout aux États-Unis, ont clôturé l'année sur une très forte remontée.

Pour compléter la triade politique de 2016, l'Italie a tenu son référendum sur la réforme constitutionnelle en décembre. Même si d'aucuns prévoient que cela provoquerait sur le marché une réaction semblable à celle qui a suivi le Brexit advenant une victoire du camp du « non » (en raison, notamment, du départ du premier ministre réformiste Renzi qui, à l'instar de son homologue britannique, avait assujéti son avenir politique au résultat de la consultation populaire), au final le référendum est passé essentiellement inaperçu sur les marchés mondiaux.

Revue du portefeuille

Le FNB a été lancé à mi-chemin de la correction macroéconomique mondiale qui pesait sur les actions depuis le début de décembre 2015. Le FNB a tiré parti de sa composition diversifiée sur le plan géographique et du grand nombre de titres en portefeuille. Au fil du temps, le portefeuille du FNB devrait compter entre 40 et 60 positions, réparties géographiquement environ comme suit : 50 % de la valeur de l'actif net dans des banques d'Amérique du Nord, 25 % dans des banques européennes et 25 % dans des banques situées dans d'autres pays. À l'occasion, des modifications importantes pourraient toutefois être apportées à cette répartition lorsque les circonstances le justifient.

Au premier semestre de 2016, le FNB a bénéficié de son exposition accrue aux marchés et aux banques de pays à forte croissance du PIB, notamment dans les marchés moins sensibles aux facteurs macroéconomiques comme l'Inde, l'Australie et le Canada, lesquels ont tous dégagé des rendements supérieurs lors de la correction qui a suivi le Brexit. Lors de la reprise qui a eu lieu au deuxième semestre, la forte pondération des banques américaines au sein du FNB, en particulier les banques à moyenne capitalisation qui ont nettement surclassé leurs homologues à grande capitalisation, a été la principale source de gains.

Amérique du Nord

Lorsqu'il a commencé ses activités, le FNB avait attribué une pondération importante aux banques canadiennes (17 %), laquelle a été réduite graduellement après la publication des résultats du premier trimestre des banques (fin février). Comme ce secteur a enregistré des rendements beaucoup plus élevés que les autres banques du monde au premier semestre de 2016, le FNB a réaffecté du capital à d'autres régions dont les profils risque-rendement étaient considérés comme plus intéressants, particulièrement aux États-Unis, et il a conservé une sous-pondération des banques canadiennes jusqu'à la fin de l'exercice.

De l'avis du gestionnaire, les banques américaines représentent toujours une occasion de placement intéressante, abstraction faite des variations en dents de scie qu'ont subies les titres après l'élection américaine. Les placements du FNB aux États-Unis sont concentrés dans les banques à moyenne capitalisation qui devraient générer un résultat par action supérieur grâce à une prestation de services de meilleure qualité, qui sont présentes dans des régions à plus forte croissance et/ou qui sont plus sensibles à la hausse du taux des fonds fédéraux. Cette catégorie de banques, qui est en

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

outre assujettie à un risque réglementaire moins important que les banques universelles à grande capitalisation, poursuit sa consolidation, ce qui soutient les valorisations.

Europe

La part des placements du FNB en Europe est demeurée relativement stable depuis le lancement du FNB (autour de 25 % de l'actif net), mais la composition a été modifiée progressivement. Le FNB a attribué une pondération croissante aux pays d'Europe du Nord comme la Suède, le Danemark et les Pays-Bas. Ces pays, comparativement au Canada, affichent un PIB par habitant plus élevé et une croissance du PIB généralement plus forte, et leurs systèmes bancaires sont très rentables et très bien capitalisés. Le FNB avait graduellement réduit ses placements au Royaume-Uni (et dégagé des liquidités) en prévision du vote sur le Brexit, étant donné l'issue incertaine, mais il a rétabli cette exposition au deuxième semestre de l'exercice vu l'absence de conséquences à court terme du vote en faveur du Brexit.

Conséquemment, le FNB a aussi réduit son exposition aux pays de la zone euro, en particulier l'Italie, tard dans l'année en prévision du référendum dans ce pays. Même si les banques italiennes, dont les rendements ont accusé des retards importants en 2016, semblent s'être stabilisées à la suite des récents faits nouveaux dans le secteur (dont les annonces de hausses des fonds propres et de soutien du gouvernement en cas de difficultés), le FNB continuera de sous-pondérer les pays affichant une plus grande incertitude relative au profit des pays qui enregistrent des progrès tangibles, comme l'Irlande et l'Espagne.

Reste du monde

Le FNB conserve une exposition significative à l'Australie (9 %), dont les banques affichent de hauts rendements du capital et des taux de dividendes très élevés. À l'instar des pays d'Europe du Nord, l'Australie jouit d'un PIB par habitant plus élevé et d'une croissance du PIB plus forte que le Canada. Le FNB a laissé diminuer sa pondération des banques indiennes (4 %). Même si les banques indiennes, plus précisément les soi-disant banques privées, exercent leurs activités dans l'une des économies ayant la plus forte croissance au monde, l'incertitude a pesé sur les actions au deuxième semestre. En particulier, on prévoit que les efforts du gouvernement pour contrer l'économie clandestine du pays en retirant de la circulation les grosses coupures nuiront aux marges sur les prêts et à la qualité du crédit, du moins à court terme. Il est toutefois possible que l'effet à long terme soit positif puisque les banques profitent d'une très forte augmentation des dépôts.

Le FNB continue de sous-pondérer le Japon (4 % de la valeur de l'actif net) en raison de la faible croissance du PIB, de la tendance démographique défavorable et de l'incertitude quant aux politiques monétaires et budgétaires. Le FNB détient aussi quelques placements en Amérique latine, quoique la position sur le Brésil ait été liquidée (après des gains importants en début d'année) au profit du Mexique et du Chili, à la lumière des perspectives économiques qui restent moroses pour le plus grand pays d'Amérique du Sud et d'une forte réaction d'autres pays émergents, comme le Mexique, aux déclarations du président élu des États-Unis.

À l'occasion, le FNB conclut un nombre limité de ventes d'options d'achat couvertes sur des titres dont les marchés sont suffisamment liquides, lorsqu'il juge avantageux de le faire. Concrètement, l'objectif consiste à dégager de modestes profits pour contribuer à soutenir le rendement du FNB et neutraliser en partie les frais de gestion et les frais d'opérations, sans freiner la plus-value du portefeuille. En 2016, le FNB a enregistré de petites pertes sur sa stratégie de vente d'options d'achat couvertes, et il n'avait aucune position non réglée à la fin de l'exercice.

Perspectives

Les marchés abordent 2017 avec des attentes plus élevées en termes de croissance mondiale (maintenant prévue à plus de 3 %), ce qui devrait favoriser la croissance des revenus et des résultats des banques. En outre, on prévoit que les

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

banques tireront profit de la possibilité que les banques centrales reviennent progressivement à une politique monétaire plus « normale » sous la forme de marges nettes plus élevées sur les intérêts. Pris collectivement, ces facteurs ont mené à une attitude plus positive à l'égard des titres bancaires, particulièrement aux États-Unis. Le FNB continue de privilégier les régions et les banques qui affichent une plus forte croissance du PIB et des résultats, avec un penchant pour les pays dont la banque centrale dispose d'une marge de manœuvre. Le FNB met aussi l'accent sur les banques ayant des ratios de fonds propres élevés et des taux de dividendes prévisibles.

Le gestionnaire estime que le portefeuille diversifié du FNB, tant sur le plan des régions que des positions, lui confère un profil risque-rendement intéressant.

Pour d'autres commentaires sur la situation financière mondiale, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse : www.hamilton-capital.com/insights.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période allant du 22 janvier 2016, date du début des activités du FNB, au 31 décembre 2016, le FNB a généré un résultat global brut de 1 984 974 \$ tiré de ses placements. Le FNB a payé des frais de gestion, engagé des charges d'exploitation et des frais de transaction de 221 016 \$, dont une tranche de 93 192 \$ a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 318 848 \$ aux porteurs de parts.

Activité des porteurs de parts

Un « FNB » est un fonds d'investissement à capital variable inscrit à une bourse de valeurs dont les titres sont offerts de façon continue. Tous les ordres visant l'achat de parts directement auprès du FNB doivent être transmis par les courtiers désignés et (ou) les courtiers. Un courtier désigné ou un courtier peut, tout jour de bourse donné, transmettre un ordre de souscription visant le nombre prescrit de parts ou un multiple entier du nombre prescrit de parts. Le FNB se réserve le droit absolu de refuser tout ordre de souscription transmis par un courtier désigné et (ou) un courtier. Le FNB n'aura pas à verser de commission à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts.

Si le FNB reçoit un ordre de souscription au plus tard à 9 h 30 (heure de Toronto) un jour de bourse, il émettra au courtier désigné ou au courtier le nombre de parts du FNB qui ont été souscrites, généralement le premier jour de bourse après la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté, pourvu que le paiement pour ces parts ait été reçu. Le nombre de parts émises sera établi en fonction de la valeur liquidative par part d'un FNB le jour de bourse où la souscription est acceptée par le gestionnaire. Malgré ce qui précède, le FNB émettra au courtier désigné ou au courtier le nombre de parts du FNB souscrites, au plus tard le troisième jour de bourse après la date à laquelle l'ordre de souscription a été accepté, pourvu que le paiement pour ces parts ait été reçu.

Au moment de l'émission de parts du FNB à un courtier désigné ou à un courtier, le courtier désigné ou le courtier doit remettre un produit de souscription composé d'un panier de titres et (ou) d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur du panier de titres et (ou) de la somme au comptant remise corresponde à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts applicable du FNB, calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la Bourse de Toronto (« TSX »), y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit ou d'un courtier dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs pourraient devoir assumer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 26, rue Wellington Est, bureau 700, Toronto (Ontario) M5E 1S2 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Autres parties liées

Un ou plusieurs courtiers inscrits agissent ou peuvent agir à titre de courtiers désignés, de courtiers et (ou) de teneurs de marché. Ces relations peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus dont les investisseurs devraient tenir compte relativement à un placement dans un FNB. Plus particulièrement, en raison de ces relations, ces courtiers inscrits pourraient tirer avantage de la vente et de la négociation de parts. Le courtier désigné, à titre de teneur de marché d'un FNB sur le marché secondaire, pourrait donc avoir des intérêts financiers qui diffèrent de ceux des porteurs de parts et qui pourraient même être contraires à ceux des porteurs de parts.

Un tel courtier inscrit et les membres de son groupe peuvent, à l'heure actuelle ou dans l'avenir, traiter avec le FNB, les émetteurs des titres composant le portefeuille de placement du FNB, le gestionnaire ou tout fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe, y compris en accordant des prêts, en concluant des opérations sur instruments dérivés ou en fournissant des services de conseil ou de représentation. De plus, la relation entre un tel courtier inscrit et les membres de son groupe, d'une part, et le gestionnaire et les membres de son groupe, d'autre part, peut s'étendre à d'autres activités, comme faire partie d'un syndicat de placement pour d'autres fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Aucun courtier désigné ni aucun courtier n'a participé à la préparation du prospectus ni n'a examiné le contenu de celui-ci. Les courtiers désignés et les courtiers n'agissent pas en tant que preneurs fermes du FNB dans le cadre du placement par le FNB de parts par voie du prospectus. Les parts ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier désigné, d'un courtier ou de tout membre du groupe de l'un d'eux, et un porteur de parts n'a aucun recours contre l'une ou l'autre de ces parties relativement aux montants payables par le FNB à un courtier désigné ou à un courtier.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 22 janvier 2016. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Catégorie E

Période	2016
Actif net à l'ouverture de la période¹⁾	16,00 \$
Augmentation liée à l'exploitation	
Total des revenus	0,55
Total des charges	(0,34)
Profits réalisés pour la période	0,75
Profits latents pour la période	3,98
Augmentation totale liée à l'exploitation²⁾	4,94
Distributions	
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,12)
À partir des dividendes	(0,02)
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,37)
Total des distributions annuelles³⁾	(0,51)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	20,23 \$

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB au 31 décembre 2016. Les parts du FNB affichaient une valeur liquidative initiale de 16,00 \$ au 22 janvier 2016. Les informations sont conformes aux IFRS.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Catégorie E

Période¹⁾

2016

Total de la valeur liquidative (en milliers)	18 649 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	922
Ratio des frais de gestion ²⁾	1,00 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	2,49 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,77 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	82,74 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	20,23 \$
Cours de clôture	20,29 \$

1. Les renseignements sont fournis au 31 décembre 2016. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

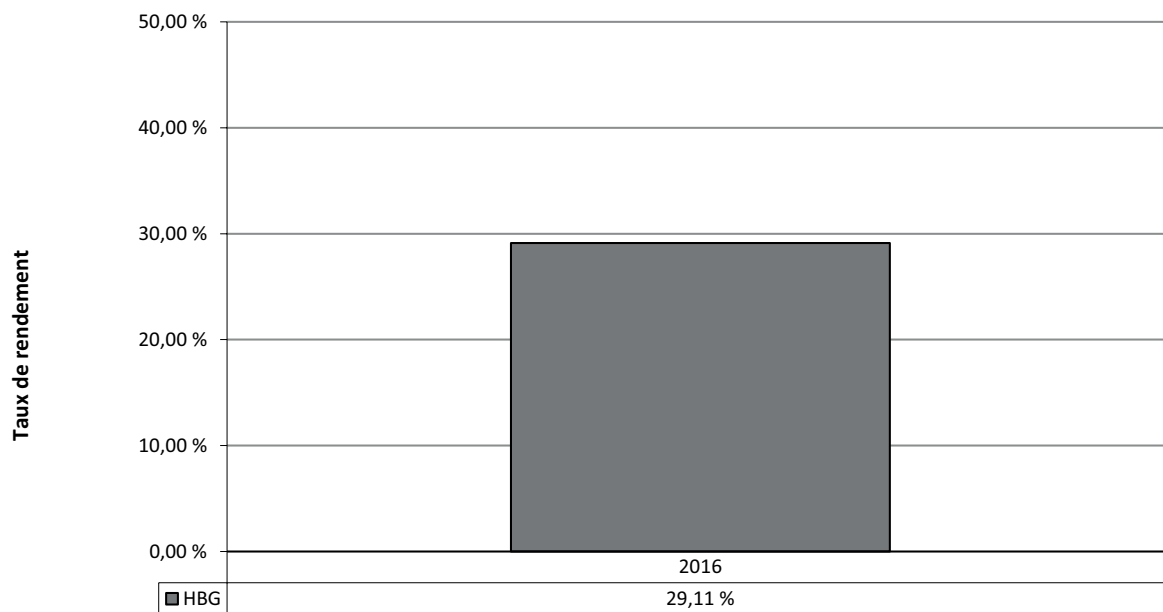
Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de la période; ces fonds ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion et aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

Rendement passé

Des commissions de vente, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et la performance passée pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour la période indiquée. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Les parts du FNB affichaient une valeur liquidative initiale de 16,00 \$ au 22 janvier 2016.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé du FNB pour la période close le 31 décembre 2016 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	Rendement en % - HBG	Rendement en % - indice MSCI Monde (\$ CA)	Rendement en % - indice MSCI Monde (\$ US)	Rendement en % - indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return (\$ CA)	Rendement en % - indice KBW Nasdaq Global Bank Net Total Return (\$ US)
Depuis la création	29,11 %	10,54 %	16,26 %	16,75 %	22,80 %

Les parts du FNB affichaient une valeur liquidative initiale de 16,00 \$ au 22 janvier 2016.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2016

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative
Actions mondiales	8 863 261 \$	47,53 %
Actions américaines	8 641 195	46,33 %
Actions canadiennes	442 304	2,37 %
Contrat à terme - couverture des devises*	94 742	0,51 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	676 272	3,63 %
Autres actifs, moins les passifs	(68 395)	-0,37 %
	18 649 379 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative
Services financiers	17 946 760 \$	96,23 %
Contrat à terme - couverture des devises*	94 742	0,51 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	676 272	3,63 %
Autres actifs, moins les passifs	(68 395)	-0,37 %
	18 649 379 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2016

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative
SVB Financial Group	4,20 %
First Republic Bank	4,18 %
Commonwealth Bank of Australia	4,03 %
Western Alliance Bancorp	3,75 %
Jyske Bank AS	3,33 %
Grupo Financiero Santander Mexico SAB de CV	3,05 %
Danske Bank AS	3,01 %
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	2,89 %
F.N.B. Corp.	2,68 %
PacWest Bancorp	2,51 %
Signature Bank	2,49 %
Swedbank AB	2,33 %
Banco Santander Chile, CAAE	2,03 %
Virgin Money Holdings UK PLC	2,02 %
ICICI Bank Ltd., CAAE	2,00 %
FCB Financial Holdings Inc.	1,89 %
Citizens Financial Group Inc.	1,87 %
KeyCorp	1,82 %
Huntington Bancshares Inc.	1,81 %
Ing Groep NV	1,78 %
East West Bancorp Inc.	1,72 %
Zions Bancorp	1,70 %
Umpqua Holdings Corp.	1,66 %
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	1,63 %
Skandinaviska Enskilda Banken	1,63 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

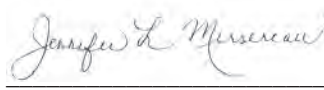
La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent l'étendue de leur audit et expriment leur opinion sur les états financiers.



Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du FNB Banques mondiales Hamilton Capital (le « FNB »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FNB, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 17 mars 2017
Toronto, Canada

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

2016

Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie	676 272 \$
Placements	17 946 760
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	50 318
Actifs dérivés (note 3)	94 742

Total des actifs **18 768 092**

Passifs

Charges à payer	12 696
Distribution à payer	106 017

Total des passifs **118 713**

Total de l'actif net (note 2) **18 649 379 \$**

Nombre de parts rachetables en circulation, catégorie E (note 9) 921 888

Total de l'actif net par part, catégorie E 20,23 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel
Administrateur



Jennifer Mersereau
Administratrice

État du résultat global

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

2016

Produits

Revenu de dividendes	207 329	\$
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	269 471	
Profit net de change réalisé	13 043	
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	1 495 622	
Variation nette de la moins-value latente de change	(491)	

1 984 974

Charges

Frais de gestion (note 10)	59 409	
Honoraires d'audit	4 577	
Honoraires du comité d'examen indépendant	10 180	
Frais de garde	12 813	
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	17 716	
Frais d'administration	50 973	
Coûts de transaction	48 185	
Retenues fiscales	17 144	
Autres charges	19	

221 016

Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(93 192)	
---	----------	--

127 824

Augmentation de l'actif net pour la période

1 857 150 \$

Augmentation de l'actif net par part, catégorie E	4,94	\$
---	------	----

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

État de l'évolution de la situation financière

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

	2016
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	– \$
Augmentation de l'actif net	1 857 150
Transactions relatives aux parts rachetables	
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	16 980 068
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	131 009
Distributions	
À partir du revenu net de placement	(71 080)
À partir des gains en capital nets réalisés	(247 768)
Total de l'actif net à la clôture de la période	18 649 379 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

État des flux de trésorerie

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

2016

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation de l'actif net pour la période	1 857 150 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :	
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(269 471)
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	130 423
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	(1 495 622)
Variation nette de la plus-value latente de change	(1)
Achat de placements	(21 924 717)
Produit de la vente de placements	5 517 885
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(50 318)
Charges à payer	12 696

Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation **(16 221 975)**

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Montant reçu de l'émission de parts	16 980 068
Distributions versées aux porteurs de parts	(81 822)

Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement **16 898 246**

Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période **676 271**

Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1
---	---

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période **-**

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période **676 272 \$**

Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales 139 867 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2016

Titre	Actions/ contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (47,53 %)			
Australie (9,28 %)			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	18 300	506 035 \$	539 386 \$
Commonwealth Bank of Australia	9 400	751 431	750 580
National Australia Bank Ltd.	7 800	216 259	231 792
Westpac Banking Corp. Ltd.	6 590	204 357	208 158
		<u>1 678 082</u>	<u>1 729 916</u>
Danemark (6,34 %)			
Danske Bank AS	13 800	543 541	561 957
Jyske Bank AS	9 690	584 667	620 256
		<u>1 128 208</u>	<u>1 182 213</u>
Suède (5,19 %)			
Nordea Bank AB	15 380	223 078	229 605
Skandinaviska Enskilda Banken, série A	21 540	290 111	303 314
Swedbank AB	13 400	422 983	435 046
		<u>936 172</u>	<u>967 965</u>
Royaume-Uni (4,19 %)			
Barclays PLC	36 900	133 028	136 434
HSBC Holdings PLC	24 700	268 518	268 479
Virgin Money Holdings UK PLC	75 000	398 730	375 654
		<u>800 276</u>	<u>780 567</u>
Inde (3,96 %)			
Axis Bank Ltd., nom., CIAE	3 140	144 141	138 282
HDFC Bank Ltd., CAAE	1 800	145 805	146 650
ICICI Bank Ltd., CAAE	37 200	389 648	374 100
State Bank of India, nom., CIAE	1 610	60 117	79 441
		<u>739 711</u>	<u>738 473</u>
Japon (3,81 %)			
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc., CAAE	27 800	226 903	229 926
Mizuho Financial Group Inc., CAAE	29 400	143 263	141 712
Shinsei Bank Ltd.	63 300	149 413	142 528
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc., CAAE	19 070	169 328	195 617
		<u>688 907</u>	<u>709 783</u>
Pays-Bas (3,23 %)			
ABN AMRO Group NV	9 100	266 632	270 732
Ing Groep NV	17 600	314 294	332 576
		<u>580 926</u>	<u>603 308</u>
Mexique (3,05 %)			
Grupo Financiero Santander Mexico SAB de CV	59 000	594 621	569 566

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2016

Titre	Actions/ contrats	Coût moyen	Juste valeur
Espagne (2,70 %)			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	33 510	295 573	303 774
Bankinter SA	19 280	186 835	200 554
		482 408	504 328
Chili (2,03 %)			
Banco Santander Chile, CAAE	12 900	376 694	378 792
Corée du Sud (1,41 %)			
Shinhan Financial Group Co. Ltd., CAAE	5 200	253 386	262 794
France (1,24 %)			
BNP Paribas SA	2 700	200 095	231 060
Autriche (1,10 %)			
Erste Group Bank AG	5 200	194 223	204 496
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		8 653 709	8 863 261
ACTIONS AMÉRICAINES (46,33 %)			
Services financiers (46,33 %)			
Bank of the Ozarks Inc.	3 200	183 087	225 952
BankUnited Inc.	3 060	144 151	154 850
BNC Bancorp	2 800	102 567	119 926
Citizens Financial Group Inc.	7 300	356 483	349 222
ConnectOne Bancorp Inc.	5 600	182 531	195 114
East West Bancorp Inc.	4 700	280 724	320 760
Enterprise Financial Services Corp.	4 300	232 031	248 256
F.N.B. Corp.	23 200	461 120	499 326
FCB Financial Holdings Inc., cat. A	5 500	305 840	352 244
First Busey Corp.	3 900	120 835	161 174
First Merchants Corp.	5 600	283 989	283 084
First Republic Bank	6 300	668 754	779 384
Great Western Bancorp Inc.	4 900	235 824	286 778
Huntington Bancshares Inc.	18 990	273 195	337 069
IBERIABANK Corp.	2 600	304 165	292 362
KeyCorp	13 870	258 164	340 234
M&T Bank Corp.	900	141 581	189 028
OceanFirst Financial Corp.	3 380	86 885	136 281
PacWest Bancorp	6 410	386 467	468 532
Sandy Spring Bancorp Inc.	2 700	134 637	144 970
Signature Bank	2 300	437 312	463 832
SVB Financial Group	3 400	624 572	783 630

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2016

Titre	Actions/ contrats	Coût moyen	Juste valeur
Umpqua Holdings Corp.	12 240	266 578	308 631
United Community Banks Inc.	4 600	126 105	182 939
Western Alliance Bancorp	10 700	602 439	699 785
Zions Bancorp	5 500	301 111	317 832
		7 501 147	8 641 195
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		7 501 147	8 641 195
ACTIONS CANADIENNES (2,37 %)			
Services financiers (2,37 %)			
La Banque de Nouvelle-Écosse	2 200	167 054	164 472
Banque Royale du Canada	1 600	129 346	145 392
La Banque Toronto-Dominion	2 000	123 966	132 440
		420 366	442 304
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		420 366	442 304
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,51 %)			
Contrats de change à terme (0,51 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 9 476 600 \$ CA pour 7 000 000 \$ US échéant le 31 janvier 2017		-	81 263
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 197 774 \$ CA pour 1 230 000 \$ AU échéant le 31 janvier 2017		-	7 282
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 419 500 \$ CA pour 1 000 000 € échéant le 31 janvier 2017		-	4 541
Contrat de change à terme visant l'achat de 746 595 \$ CA pour 450 000 £ échéant le 31 janvier 2017		-	1 656
		-	94 742
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		-	94 742
Coûts de transaction		(29 342)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (96,74 %)		16 545 880 \$	18 041 502 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (3,63 %)			676 272
Autres actifs, moins les passifs (-0,37 %)			(68 395)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			18 649 379 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Banques mondiales Hamilton Capital (« HBG » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, lequel a commencé ses activités le 22 janvier 2016. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HBG. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 17 mars 2017.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
 - Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance et placements en actions
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier est classé à titre de prêts et créances
- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
 - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier est classé à titre d'autres passifs financiers

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 7.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNB n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Le FNB n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 8).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 10.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

j) Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié les nouvelles normes et normes modifiées n'étant pas encore entrées en vigueur suivantes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera la norme comptable internationale 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 aborde le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation et la comptabilité de couverture.

Aux termes de la nouvelle norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies.

Le classement et l'évaluation des passifs demeurent généralement inchangés, sauf en ce qui a trait aux passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. En ce qui a trait aux passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, l'IFRS 9 exige de présenter les effets de la variation du risque de crédit du FNB dans les autres éléments du résultat global plutôt que le revenu net.

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers du FNB.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Le tableau qui suit indique les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 31 décembre 2016, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

31 décembre 2016	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 731	(1 190)	541	5
Livre sterling	787	(745)	42	–
Couronne danoise	1 183	–	1 183	12
Euro	1 546	(1 415)	131	1
Yen	143	–	143	1
Couronne suédoise	971	–	971	10
Dollar américain	11 205	(9 395)	1 810	18
Total	17 566	(12 745)	4 821	47
En pourcentage de la valeur liquidative	94,2 %	-68,3 %	25,9 %	0,3 %

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 31 décembre 2016, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2016
Indice MSCI Monde	57 936 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Au 31 décembre 2016, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Tous les passifs financiers arrivent habituellement à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. VARIATION NETTE PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les variations nettes de la juste valeur sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentées dans le tableau ci-dessous se composent de ce qui suit : profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, de revenu de dividendes et de revenu d'intérêts à des fins de distribution. Leur classement entre Détenus à des fins de transaction ou Désignés comme étant à la juste valeur est présenté dans le tableau qui suit :

	Variations nettes à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)
Catégorie	31 décembre 2016
Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :	
Détenus à des fins de transaction	216 703
Désignés comme étant à la juste valeur	1 768 271
Total des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 984 974

7. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2016 :

	31 décembre 2016		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers			
Actions	17 946 760	–	–
Contrats de change à terme	–	94 742	–
Total des actifs financiers	17 946 760	94 742	–
Total des passifs financiers	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	17 946 760	94 742	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période présentée. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 31 décembre 2016.

8. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Au 31 décembre 2016, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt sur titres. Pour la période close le 31 décembre 2016, le FNB n'a tiré aucun revenu du prêt de titres.

9. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour la période close le 31 décembre 2016, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture de la période	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture de la période	Nombre moyen de parts en circulation
2016	–	921 888	–	921 888	375 950

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 15 janvier 2016, date de création, au 31 décembre 2016

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour la période close le 31 décembre 2016 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2016	48 185 \$	9 500 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 10 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure à l'état du résultat global.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de la période) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2016, le FNB ne disposait d'aucune pertes en capital nettes ni de pertes autres qu'en capital.

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 31 décembre 2016. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2016	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	94 742	–	94 742	–	–	94 742
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Gestionnaire
Hamilton Capital Partners Inc.
55, rue York, bureau 1202
Toronto (Ontario)
M5J 1R7
Tél. : 416-941-9888
www.hamilton-capital.com

Auditeurs
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario)
M5H 2S5

Dépositaire
Société de fiducie CIBC Mellon Trust
320, rue Bay
C.P. 1
Toronto (Ontario)
M5H 4A6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts
Société de fiducie CST
320, rue Bay
C.P. 1
Toronto (Ontario)
M5H 4A6



Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto, Ontario M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamilton-capital.com